DÉPARTEMENT	
NORD	
CANTON	
TOURCOING NORD EST	
COMMUNE	
NEUVILLE EN FERRAIN	

DEDITO IOLIE EDALIOA	
	ICE
REPUBLIQUE FRANÇA	15

2024/092

Liberté - Égalité - Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

## ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION RUE DES CINQ VOIES ET RUE DU BAILLY

Le Maire de Neuville en Ferrain.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-2213-1 et suivants, Vu le Code de la Route.

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière-huitième partie approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié.

Considérant la demande de la société RAMERY du 20 mars 2024

Considérant les travaux, effectués par la société RAMERY, pour le compte de ENEDIS, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation de la rue des Cinq Voies et rue du Bailly,

Considérant que ces mesures sont de nature à renforcer la sécurité publique,

## ARRÊTÉ

Article 1 - Le stationnement de tout véhicule sera interdit et la circulation sera restreinte et régulée par feux tricolores si nécessaire au droit du chantier rue des Cinq voies et rue du Bailly, du mardi 2 avril 2024 au vendredi 24 mai 2024. La vitesse des véhicules sera limitée à 30Km/h. En vertu de l'article R-417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction pourront être mis en fourrière par les soins des services de la police Nationale.

Article 2 - L'entreprise fera son affaire personnelle de la mise en place de la signalisation.

**Article 3 -** M. le Commissaire divisionnaire de police de Tourcoing et les agents de la police Municipale, sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mis en ligne le



Fait à Neuville en Ferrain, en l'Hôtel de Ville,

Par délégation du Maire

Alain RIME 1er Adjoint au maire

Le Maire

\_certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ; \_informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.